suivre les gendarmes et leur prisonnier. Deux de ceux qui suivaient ainsi, tentèrent, à un certain moment, de délivrer Viseux ; ils ne réussirent qu'à faire opérer une seconde arrestation, celle d'un nommé Landry.

Pour arriver à la maison du garde-champêtre, qui est, en même temps, cabaretier rue d'En-Bas, les gendarmes, leurs prisonniers et le groupe qui suit sont obligés de descendre la rue de la Place. Pendant tout le trajet, Viseux, qui n'a rien à se reprocher, ne se départit pas de son calme.

Il n'en est pas de même de Landru, qui est maintenu avec tant de peine par le gendarme Dubois, que celui-ci est obligé de demander l'aide de son collègue. C'est dans ces conditions qu'on arrive devant l'établissement Lequin, au moment de la sortie du bal.

Aussitôt, une foule hostile entoure le groupe et le suit. Les quolibets se croisent et ne font qu'exciter Landru à la résistance à tel point, qu'arrivé devant la maison du garde, le prisonnier se roule sur le sol, en refusant d'aller plus loin. Le gendarme Dubois cherche à le relever ; il lui arrache ses aiguillettes.

Gendarme blessé — Un coup de feu

Il y a alors une centaine de personnes qui crient en face de la maison du garde Landru, refusant de se remettre sur ses pieds. Le gendarme Dubois se baisse, ainsi que son collègue pour l'empoigner. Au même moment, *un des assistants, jusqu'ici inconnu*, assène sur la tête de Dubois un violent coup de bâton, arraché à la clôture d'une maison voisine, et lui fait une blessure à la figure, près de l'œil gauche.

Surpris par cette attaque imprévue, le gendarme se remet vivement de son léger étourdissement et se redresse. Il s'arme alors de son révolver et en menace son agresseur, qu'il voit prêt à lui lancer un second coup de sa matraque. Finalement, il fait feu en l'a r(?) Une panique s'empare des personnes présentes, dont la plupart s'enfuient en poussant des cris de frayeur. Landru profite de ce moment de désarroi pour s'esquiver.

Le siège de la maison du garde

Un point mystérieux

L'estaminet qu'occupe le garde-champêtre est situé au fond d'une cour de vingt mètres carrés environ ; il était éclairé par quatre fenêtres, deux de chaque côté de la porte vitrée ; il est presqu'à l'angle des rues de la Place et d'En-Bas.

A droite, se trouve un jardinet, à la clôture duquel l'agresseur a arraché le pieu qui a servi à frapper le gendarme Dubois.

A gauche est la maison, *qui fait l'angle des deux rues*. En face sur une surélévation de terrain, est le cimetière.

Cet aperçu de la disposition des lieux est nécessaire pour bien comprendre les péripéties qui vont suivre.

La scène, que nous venons de raconter, avait duré moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Tous les spectateurs ne s'étaient pas enfuis et il restait environ une trentaine de personnes dans la cour, quand le garde, que tout ce bruit avait mis en éveil, entr'ouvrit sa fenêtre tabatière. Il entendit alors des appels : « Le garde ! le garde ! au secours ! »

Il descendit vivement, ouvrit la porte de son estaminet et aperçut les deux gendarmes sur les marches, Delebecque soutenant son camarade Dubois, la figure toute ensanglantée et à demi évanoui. Le garde les fit entrer.

C'est ici que se trouve un point mystérieux, qui changera du tout au tout les responsabilités, dès que la justice l'aura éclairci.

Quatre coups de feu. – Une victime

D'après la version qui court dans le public avant de refermer la porte, le gendarme Dubois aurait tiré quatre coups de révolver dans la direction de la foule, qui continuait à être hostile, puis il aurait vivement refermé la porte.

Ce serait alors que, rendus furieux, les manifestants s'armèrent de briques qu'ils lancèrent sur la maison du garde dont ils brisèrent les vitres.

Passant à nouveau son bras à travers du carreau brisé, le gendarme tira deux nouveaux coups de revolver sur les assaillants, qui s'enfuirent effrayés.

De son côté, le garde champêtre raconte la scène d'une façon toute différente, comme on va le voir. Nous lui laissons la parole :

« Quand Dubois fut revenu un peu à lui, il dit à son camarade : « Regardez quel coup j'ai reçu là. » Il avait à peine prononcé ces mots qu'une grêle de pierres s'abattait sur mon estaminet et brisait toutes les vitres de la porte. Quelques-unes de ces pierres étaient lancées avec une telle violence, qu'elles traversèrent de part en part, mon établissement pour faire les trous que vous voyez dans le mur. Cette horloge, dont vous ne voyez plus que des débris, a été brisée par les pierres lancées.

Pour éviter d'être blessés nous-mêmes, nous avons dû nous adresser à la façade intérieure. Tout-à-coup, la foule s'est approchée et a menacé d'enfoncer la porte. C'est alors que le gendarme Dubois, perdant la tête, passa son bras à travers un carreau brisé, tira au hasard cinq coups de revolver, dans la direction des assaillants. Après avoir lancé une nouvelle grêle de pierres, les manifestants se dispersèrent.

La victime

Cependant, personne n'avait vu que quelqu'un d'autre que le gendarme fut blessé et c'est pour éviter d'essuyer un nouveau feu que, vers onze heures, les assaillants s'étaient retirés.

Quelques minutes après, deux femmes frappaient à coups redoublés à la porte de M. Lequin, le propriétaire du bal, et le prévenaient qu'un homme gisait sur la chaussée en face de chez lui, à vingt mètres environ de la maison du garde.

M. Lequin sortit et aidé d'un ami, alla relever, dans un renfoncement entre un petit mur et le cabaret de M. Louis Derrui, un homme, à genoux sur le sol et plié si fortement en deux que sa tête touchait la terre. Ils le transportèrent dans la salle de bal, où ils l'étendirent sur une paillasse.

Ils reconnurent alors le jeune danseur intrépide, dont nous avons parlé en commençant, François Lherbier, 19 ans, né à Neuville-Saint-Vaast, garçon meunier, chez M. Lespagnol à Souchez. Ils l'examinèrent attentivement et ne virent aucune trace de blessure. Comme il respirait encore, ils cherchèrent à le ranimer, mais le malheureux ne tarda pas à rendre le dernier soupir, sans avoir prononcé une parole.

C'est alors seulement qu'ils s'aperçurent qu'il portait au ventre une blessure provenant d'une balle de révolver. Il y avait à peine quelques gouttes de sang sur la chemise.

Lherbier a payé de sa vie un simple acte de curiosité, car il est prouvé qu'il n'a pris part en rien à la manifestation contre les gendarmes, il n'était que spectateur.

L'émotion

L'examen médical — Le Parquet

La nouvelle de ce terrible incident se répandit dans le village avec la rapidité de l'éclair, et dès la première heure, une foule aussi nombreuse qu'émue est venue stationner aux abords de l'établissement de M. Lequin.

Chacun commentait à sa façon cette mort, dont aucun des manifestants ne se doutait en se retirant.

Dans la matinée, M. le docteur Wagon est venu examiner le cadavre et faire son rapport aux autorités. Il a constaté que la balle avait pénétré dans le ventre un peu au-dessous du nombril, à droite ; qu'elle avait traversé l'intestin de part en part et avait dû s'aplatir sur l'os du bassin.

Vers onze heures, le parquet d'Arras, accompagné de M. le procureur de la République de Douai et le capitaine de gendarmerie ont fait leur enquête sur les lieux du drame. M. Chenet a commencé par procéder à l'interrogatoire des gendarmes et à l'examen de leurs révolvers. Celui du gendarme Delbecq était entièrement chargé ; tandis que celui du gendarme Dubois avait cinq douilles vides.

Sur le mur de la maison limitrophe, à l'estaminet du garde, on a retrouvé la trace de quatre balles et peut-être d'une cinquième ; ce qui ferait supposer qu'il y a eu plus de quatre coups de revolver tirés.

Transport du cadavre — Mesures d'ordre

Vers une heure, on a chargé le corps du malheureux Lherbier sur une voiture pour le reconduire dans sa famille à Neuville-Saint-Vaast. Une dizaine de personnes ont pris place dans le même véhicule.

Nous n'essaierons pas de dépeindre la douleur des parents de Lherbier, ni celle de ses amis. C'était navrant.

Comme on le conçoit aisément, ce déplorable événement a fort surexcité les esprits ; pas autant, toutefois, que si la victime eût été un gréviste. En raison de cette surexcitation, un détachement de dragons et de gendarmes a été envoyé à Givenchy pour prévenir toutes représailles. D'un autre côté, on craint que les funérailles de Lherbier ne soient l'occasion de troubles.

A. Musin.

La dynamite à Vendin-le-Vieil

Lens, 30 octobre, 10 heures soir. — Ce soir, vers sept heures, quatre explosions de cartouches de dynamite se sont produites, au même moment, dans les corons de la fosse numéro 8 de Lens, sur le territoire de Vendin-le-Vieil. Ces attentats étaient dirigés contre les maisons de mineurs qui ont repris le travail. Les cartouches avaient été introduites dans les soupiraux des caves. Les dégâts sont purement matériels et se bornent à des vitres brisées.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Dans une réunion publique tenue ce soir à Lens, la continuation de la grève a été votée à l'unanimité et des mineurs qui avaient repris le travail ont juré de n'y plus retourner.

Les affiches de « l'Intransigeant »

M. Rouanet, député, a assigné M. Siben le procureur de la Préfecture et M. le Sous-Préfet de Béthune devant les Juges de Paix de Béthune et de Lens « pour destruction de propriété mobilière. » C'est Me Viviani qui présentera la plainte de M. Rouanet.

Lettre de M. Paschal Grousset

AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Paschal Grousset, député de la Seine adresse la lettre suivante à M. le président ministre de l'intérieur :

Lens, 30 octobre 1893.

Monsieur le ministre,

Je suis venu à Lens sur cette idée que 40,000 ouvriers n'arrêtent pas sans motif sérieux, le travail, la paix de leur famille. Je n'ai pris à la grève aucune part directe ou indirecte, j'ai voulu simplement voir de mes yeux ce qui se passe ici comme c'est mon droit de citoyen et mon devoir de député.

J'ai trouvé le bassin houiller littéralement occupé par l'armée ; les soldats parcourent les rues le fusil en bandoulière, les officiers arpentent tristement le quai des gares, tout l'appareil de la guerre civile au sein de la population la plus calme, la plus sage, la plus douce qu'il ait jamais été donner d'approcher.

Un membre du Sénat, maire de sa commune, est brutalisé par un capitaine d'artillerie qui avait envahi sans billet de logement le domicile de son choix et s'y était installé.

J'ai vu la force publique interdire les réunions publiques et les réunions privées au mépris du code.

J'ai vu les tribunaux siégeant en permanence frapper de peines rigoureuses les délits de grève purement véniels quand ils ne sont pas imaginaires.

J'ai vu des témoins sommairement condamnés pour faux témoignage parce que leur déposition se trouvait en désaccord sur un détail sans importance avec celle des agents de police.

J'ai vu les gendarmes procédant avant le jour à des visites domiciliaires pour exercer sur les grévistes une pression directe en leur intimant au nom des ingénieurs que les fosses allaient être fermées à six heures. Et je me *suis demandé pourquoi la liberté du travail* est ainsi violée au profit des sociétés minières, pourquoi les pouvoirs publics semblent prendre à tâche de cultiver dans le Pas-de-Calais le mépris de la justice républicaine ; pourquoi il assume la responsabilité des tragédies qui peuvent naître de ces provocations ; pourquoi il laissa durer depuis sept semaines un état de choses qui menace pour tout l'hiver au moins sous la forme de la grève partielle, la paix et la prospérité du pays ; pourquoi il met en péril la défense nationale elle-même, s'il est vrai, comme le gouvernement peut le vérifier par une inspection immédiate que certaines Compagnies de chemin de fer, pressées par la cherté de la houille, ont déjà entamé leur réserve de mobilisation.

En un mot, je me suis demandé : pourquoi le gouvernement républicain ayant à sa disposition la loi sur l'arbitrage n'a pas encore mis les parties face à face pour les contraindre à s'expliquer sur le sujet de leur différend, ainsi qu'il l'a fait naguère avec succès pour la grève de Carmaux et pour celle des Omnibus parisiens.

Monsieur le Ministre,

Si la représentation nationale avait été associée par une commission spéciale aux fêtes franco-russes comme les convenances élémentaires l'exigeaient, assurément c'est à la tribune de la Chambre que j'apporterais ces questions.

Devant le silence où l'on persiste à tenir le Parlement au cours de cette grève si redoutable, c'est à la presse que je dois avoir recours, pour vous les adresser publiquement.

Paschal Grousset,
Député.

VOTE DE 10,000 FRANCS

par le Conseil municipal de Paris

Paris, 30 octobre. — Deux propositions de secours aux familles des mineurs grévistes ont été déposées ce soir au Conseil municipal de Paris. La première émanant de M. Vaillant et fixant le crédit à 30,000 francs a été repoussée ; la seconde, de M. Arsène Lopin, demandait un secours de 10,000 francs a été votée par 50 voix contre 7.

Poursuites contre un journal parisien

Le Nouvelliste publie la dépêche suivante que nous reproduisons sous réserve :

Paris, 30 octobre.

De nouvelles troupes de cavalerie viennent de recevoir l'ordre de se rendre à différentes destinations des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais. Des mesures très rigoureuses vont être prises par le gouvernement.

Il y a quelques jours, les magistrats du tribunal de Béthune avaient fait parvenir une plainte collective au ministre de la justice contre un journal de Paris qui cherchait à les flétrir dans l'opinion publique et demandaient des poursuites contre ce journal ; cette plainte a été accueillie. Le procureur de la République de Béthune a été mandé à Paris par le Garde des Sceaux, et la *Patrie* croit pouvoir annoncer que les poursuites ont été autorisées samedi dernier.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

La Chambre des Députés

Paris, 30 octobre. — C'est au Conseil des Ministres de demain que sera fixée la date de la rentrée de la Chambre qui sera probablement le 14 novembre prochain.

D'autre part, les députés commencent à venir plus fréquemment à la Chambre et l'on en rencontre un certain nombre dans les couloirs et à la salle des conférences.

L'incident Challemel-Lacour à l'Opéra fait l'objet de toutes les conversations.

Il paraît que l'élection de M. Casimir Perrier à la présidence de la Chambre serait assurée.

Les amis de M. Casimir Perrier déclarent que la Chambre atteinte dans sa dignité par l'incident de l'Opéra réélira à une grosse majorité le président en la personne duquel elle a été atteinte.

D'autre part, des députés nouveaux disent également qu'ils voteront pour M. Casimir Perrier, pour la même raison.

Dans ces conditions, non seulement la réélection du président sortant paraît assurée, mais il est probable qu'il aura une grosse majorité.

L'Escadre russe en Corse

Ajaccio, 30 octobre. — Voici le texte de la dépêche reçue, hier, par M. Cadiou, commissaire de la marine à Ajaccio, et émanant du préfet maritime de Toulon : « L'escadre russe se rendra probablement, mardi, à Ajaccio. Vive la Russie ! »

Le maire d'Ajaccio a traité par télégrammes avec M. Hugues, l'entrepreneur des fêtes de Marseille, et lui a commandé mille drapeaux russes et de nombreux articles d'illumination. Ils arriveront mardi par le paquebot transatlantique et seront aussitôt distribués.

M. le général d'Aiguillon, gouverneur de la Corse, qui se trouvait à Bonifacio, a annoncé son arrivée pour aujourd'hui.

C'est avec un entrain incroyable que la population *s'est mise à l'œuvre pour faire à* l'Amiral Avelane une superbe réception.

Les comités de la Jeunesse républicaine et de la jeunesse bonapartiste sont convoqués pour ce soir à l'effet de s'entendre sur les manifestations à organiser demain.

Nouvelles Étrangères

LA GUERRE

entre l'Espagne et le Maroc

Nouvelles hostilités à Melilla

Un prince de Bourbon disparu

Madrid, 30 octobre. — D'après de nouvelles officielles de Melilla, les Kabiles n'ont pas cessé le feu depuis 48 heures. La place et les forts détachés ripostent, ainsi que le cuirassé *Benavisto* embossé en rade.

Le corps du général Margallo a été rapporté en ville. En attendant les renforts qui doivent arriver d'Espagne, le général Ortega a armé la population civile qui aide la garnison à faire le service des remparts.

On télégraphie de Melilla que le prince Ferdinand de Bourbon, aide de camp du malheureux général Margallo a disparu. On ignore encore s'il a été tué, blessé ou fait prisonnier.

Le prince Ferdinand dont il s'agit est un neveu de l'ancien roi de Naples et de Sicile, et le fils du comte de Caserte et de la princesse de Bourbon Sicile, fille du comte de Trapani. Le prince Fernand Pie-Marie est né à Rome en 1869.

La mort du général Margallo

Quelques détails nouveaux arrivent sur les combats livrés hier et avant-hier à Melilla.

Le général Margallo est décidément mort en tentant une sortie du fort Cabrerizas, pour opérer sa jonction avec les troupes venant de la place et amenant un convoi de munitions.

Comme il avait commencé ses opérations sans ordre et que l'affaire prenait une mauvaise tournure, on pense qu'il aura cherché une mort honorable. Il a reçu trois balles : une au cou, une à la joue et une à la tempe.

Un colonel et dix officiers ont été blessés.

Le lendemain au petit jour les Kabyles ont rouvert un feu très nourri auquel ont riposté la place et les forts. A midi le feu continuait.

Départ de troupes

Madrid, 30 octobre. — De nouvelles troupes viennent de quitter Madrid pour le théâtre de la guerre. Une foule de plus de 80,000 personnes les a chaleureusement acclamées.

L'envoi d'une escadre anglaise au Maroc

Paris, 30 octobre. — On mande de Tanger qu'une escadre anglaise est attendue à Gibraltar, en raison des complications marocaines. Cette force navale avec les cuirassés qui se trouvent actuellement à Gibraltar comprendra vingt bâtiments.

CONVOCATION DU REICHSTAG

Berlin, 30 octobre. — Le *Moniteur de l'Empire* publie l'ordre impérial convoquant le Reichstag pour le 10 novembre.

CURIEUX INCIDENT A ROME

Le pape et l'alliance franco-russe

Londres, 30 octobre. — On mande de Rome au *Standard* que le cardinal Rampolla a chargé le nonce à Paris de remettre au gouvernement les félicitations du Saint-Siège pour le succès des fêtes franco-russes. Le nonce a prié M. de Morenheim de transmettre au Czar des félicitations identiques.

D'après le même correspondant, le cardinal Rampolla ayant appris que des représentations avaient été faites au Pape par plusieurs cardinaux, lui exprimant que dans l'intérêt de l'Eglise et du Saint-Siège un changement de la politique pontificale et l'adoption d'une politique moins hostile à l'Italie seraient à désirer, le cardinal Rampolla aurait demandé la permission de se retirer des affaires.

L'ambassadeur de France au Vatican, en apprenant la nouvelle, aurait obtenu, vendredi soir, une audience du Pape, et à la suite de son intervention le Pape aurait refusé d'accepter la demande de démission du cardinal Rampolla.

L'affaire Bertrand-Schwob-Merlin

(Nouveaux détails)

Le notaire dont nous avons annoncé le suicide à Blois, s'appelait Caillar.

L'arrestation d'Henry Bertrand, directeur du Bett-à-Club, était basée sur la falsification d'un acte authentique. Cet acte était la reconnaissance signée devant notaire, M. Caillar, par M. de Marcilly et M. Robert, banquier dans la région du Nord, d'un prêt de 220,000 fr. consenti par ce dernier, dont le montant devait être touché par M. de Marcidy. Le louveur que, dans ces sortes de contrats, les espèces doivent être versées devant le notaire qui constate dans son acte.

Or, il semble prouvé que tout ne s'est pas passé dans les formes légales, et que non seulement l'argent ne fut pas versé, mais il n'y eut pas précisément d'emprunt, emprunteur n'avait touché que 25,000 fr. et on lui remettait en outre 46,000 fr. de billets précédemment signés par lui. Par contre, il signait 220,000 fr.

C'était là une opération frauduleuse, le prêteur-signataire du contrat n'était, dit l'accusation qui sait à quoi s'en tenir, que le prête-nom d'Henry Bertrand.

Dans ces conditions, le notaire se trouvait forcément impliqué dans les poursuites. Son suicide a causé une grande émotion dans la ville.

Caillar avait 28 ans, il était marié, sa femme lui avait apporté 600,000 fr. de dot.

Une autre phase de l'affaire concerne la fuite de l'expert Merlin dont je vous ai parlé ce matin également. Merlin a été mêlé aux tripotages d'Henry Bertrand. Son train de vie était formidable. Il n'était mis à jouer, il y a trois ans, avec fureur, il avait eu d'ailleurs des veines insensées, gagnant beaucoup faisant des différences de 200,000 francs dans une seule soirée. Son cercle de prédilection était le « Washington », dirigé par les frères Bertrand. Finalement, la guigne était venue ; il perdit plus de 1,500,000 fr.

Merlin n'était beaucoup remuéen faveur de Bertrand, quand celui-ci se trouva compromis par la déclaration de Schwob. Sa fuite aura certainement de graves conséquences ; elle entraînera la chute d'autres complices de Bertrand, ignorés pour le quart d'heure, et va mettre dans une singulière posture les plaideurs dont les dossiers avaient été confiés à l'expert, dossiers qui ont peut-être disparu aujourd'hui.

Un mandat d'amener va être lancé contre Merlin.

Le fuyard se prétendait neveu de M. Charles Merlin, sénateur du Nord. En réalité il a été avoué à Douai.

**

Un de nos confrères de Paris, avait annoncé hier que l'inspecteur de la sûreté Houillier, était arrivé à Lille dimanche soir, pour se mettre à la recherche de Merlin.

Cet individu ayant, paraît-il, quelques jours avant sa fuite, annoncé qu'il partait pour Lille, on aurait lancé à sa poursuite l'inspecteur Houillier.

Or, des informations que nous avons prises auprès du service de la sûreté et du commissaire spécial de la gare, il résulterait que le policeman par rien n'a nulle part été vu à Lille.

Il se pourrait cependant quoique ce soit bien invraisemblable, qu'il y soit venu sans en informer ses confrères de notre ville.

Dans ce dernier cas, nous tiendrons nos lecteurs au courant de ses recherches chez nous.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une réponse. — *L'Avenir* est incidemment pris à partie par le *Roubaisien* dans le *reproche qu'il adresse au Journal de Roubaix de faire de la propagande collectiviste* par l'extention donnée à ses comptes-rendus des réunions révolutionnaires locales.

L'Avenir, ajoute l'organe anti-collectiviste, peut prendre sa part de ce reproche.

Nous n'avons que faire des conseils du *Roubaisien* pour le choix de notre ligne de conduite.

Mais nous lui faisons considérer cependant que nous croyons comme lui que la presse locale fait beaucoup de réclame et d'honneur à certains bafouilleurs révolutionnaires, en citant par le menu toutes les sottises mal retenues et mal débitées la moitié du temps par des orateurs de pacotille.

Et si la nécessité de suivre, pour paraître informé, un autre journal local, qui fait ses choux gras de ces reproductions ne nous obligeait, nous nous abstiendrions de donner à la plupart des parlotes collectivistes l'honneur d'un compte-rendu, nous contenterions de relater les incidents qui relèvent des faits divers.

Le banquet du Cercle colombophile « Union ». — Comme chaque année à pareille époque, le Cercle colombophile *Union* organise pour le dernier samedi d'octobre, un banquet qui réunira dans l'une des salles du café Pandore, rue Pauvrée, ses nombreux sociétaires.

Chaque année aussi, la commission organisatrice, invite sans exception d'opinion la *Revue colombophile* dont l'honorable M. Roscor est rédacteur en chef et les deux journaux locaux de Roubaix, le *Journal de Roubaix* et *l'Avenir*, dont le concours a été acquis à la manifestation colombophile.

Il n'en a pas été de même cette année : *L'Avenir* a été exclu de cette fête et à la série des toasts M. Edmond Browayes, président, a cru devoir déclarer que seul notre confrère le *Journal de Roubaix* était l'organe local de la colombophilie.

Nos lecteurs sauront pourquoi nous n'avons pas donné de compte-rendu de cette fête à laquelle l'idée patriotique aurait dû présider en dehors de tout esprit de parti. Nous ne croyons point que la Colombophilie ait beaucoup à gagner de la mauvaise humeur dont elle fait preuve.

Une sortie de l'Union des Patriotes. — Hier vers midi trois à quatre cents membres de l'Union des Patriotes, sous la conduite de leur président M. Segard, se sont rendus au cimetière pour y déposer une couronne sur la tombe des vaillants soldats morts pour la patrie en 1870-71.

Une foule respectueuse s'est sans cesse grossissante s'est jointe au cortège.

Au cimetière, l'honorable président a prononcé le discours suivant :

Messieurs et chers concitoyens,

L'Union des Patriotes a pensé qu'elle ne pouvait mieux traduire ses sentiments patriotiques [illegible] de Roubaix montre pour la France [illegible] témoignage d'estime et de reconnaissance.

Nous avons tous, Messieurs, le sentiment national trop élevé pour ne pas comprendre la grandeur de la tâche remplie par ceux dont les noms sont gravés dans ces pierres, et qui laissent après eux un souvenir digne d'être suivi par tous ceux qui ont l'amour de la France, quelque souci de sa grandeur, de la prospérité de leur ville natale.

Ces divers sentiments doivent agiter le cœur de tout bon patriote, se complètent l'un l'autre, car il n'est pas possible d'être bon Français sans être bon citoyen et dévoué pour tous.

J'ai dit d'estime, parce que le citoyen qui a su sacrifier sa vie pour son pays, étant dépouillé de ce qu'il peut rapetisser son caractère, on ne voit plus en lui qu'un martyr.

De reconnaissance, pour avoir aidé à la conservation de ce que nous avons de plus cher au monde : la liberté de continuer à porter ce beau titre de Français, ou avoir contribué à le faire [illegible].

Messieurs, un grand enseignement se dégage du spectacle auquel nous assistons. Quand on voit un aussi grand nombre d'hommes manifester par leur présence en ce lieu, ainsi qu'à la cérémonie à laquelle nous venons d'assister, c'est une preuve que l'amour du drapeau est toujours vivace chez nous, et qu'il faut la conserver intact.

Vous êtes encore émus des funérailles faites à ce loyal soldat, à ce bon citoyen, auquel les adversaires d'hier sont venus apporter un dernier tribut d'estime pour son grand caractère et ses vertus militaires, à celui qui avait pour devise : Honneur et Patrie.

Ces uniformes éclatants qui suivaient son cercueil n'étaient-ils pas comme l'image de l'auréole autour de Mac-Mahon passant à l'immortalité.

Ces hommages ont rejailli sur ces pauvres soldats, sur nous tous ; votre confiance en l'avenir en est accrue, et vous avez compris que de devoir portant toujours avec lui sa récompense, vous avez [illegible] de le remplir jusqu'au bout.

O vous, héros de Malakoff et de Magenta, vous tous enfants de Roubaix, qui avez combattu si vaillamment et avez répandu votre sang pour la défense et la gloire de la patrie, priez celui qui, nous n'en doutons pas, vous a admis dans son séjour éternel. Que le sang que vous avez répandu féconde notre terre de France, que la bonne graine que vous avez semée fasse disparaître les quelques mauvais épis qui ont pu s'y trouver, afin qu'un seul et unique idéal soit le but vers lequel aspirent tous les cœurs français : que nous ne fassions plus qu'une seule et unique famille, que nous soyons animés des mêmes sentiments de patriotisme et de fraternité, que nous désirions voir notre patrie grande et prospère, reprendre son rang dans la grande famille européenne, afin qu'elle continue à rayonner sur le monde par son intelligence, ses idées saines, son esprit d'initiative pour les grandes et nobles actions qui ennoblissent le cœur et ont fait jusqu'ici admirer le nom français.

Chers soldats, nous ne vous disons pas adieu, mais au revoir, parce que nous tous qui éprouvons les mêmes sentiments, avons la conviction de vous retrouver un jour.

La cérémonie prend fin vers une heure et demie et l'assistance se retire profondément impressionnée par les belles paroles qu'elle vient d'entendre.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira le vendredi 3 novembre prochain à 8 h. du soir, pour l'exécution de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session ordinaire de novembre 1893. — Nomination d'un secrétaire.
2. Renouvellement des commissions.
3. Logements insalubres : homologation de rapports.
4. Budget primitif de 1824.
5. Transport des prisonniers : propositions de l'Etat.
6. Dépenses imprévues : compte-rendu de l'emploi.
7. Service municipal des eaux : usine élévatoire de secours, fournitures de charbon, crédit supplémentaire, marché.
8. Id. : Machines Windsor de Bousbecque : marchés, crédit supplémentaire.
9. Fourniture de plomb pour la conduite 0 m.800 ; marché.
10. Id. : Fourniture d'huile ; marché.
11. Id. : Travaux de canalisation ; marchés.
12. Id. : Travaux de canalisation ; conduite de 0 m. 600 ; réception définitive.
13. Id. : Prise d'eau au canal ; crédit supplémentaire.
14. Id. : Travaux de canalisation ; conduite de 0 m. 500 ; réception définitive.
15. Eau potable ; usine élévatoire d'Anchin ; construction de machines ; résultat du concours.
16. Secours et subsides ; personnel du Cimetière demande de secours par la veuve Corinthe.
17. Réclamation de sieur Ernest Schwenn ; demande d'autorisation de plaider.
18. Service médical scolaire ; compte-rendu annuel.
19. Mont-de-Piété ; budget primitif de 1894 ; avis du Conseil municipal.
20. Caisse des retraites ; liquidation de la pension de la veuve Galois ; rectification.
21. Bâtiments communaux ; église Saint-Martin ; règlement de sinistre.
22. Id. ; assurance contre l'incendie ; nouvelle répartition entre les compagnies.
23. Condition publique ; fourniture de registres et d'imprimés en 1894 ; marché de gré à gré.
24. Congrès national de l'industrie textile. Demande de subvention.
25. Service vicinal ; budget des ressources, des travaux et des dépenses pour les chemins vicinaux ordinaires pendant l'année 1894.
26. Rue de Maubeuge ; partie comprise entre la rue de Rocroy et la rue Montgolfier ; demande de classement et de mise en état de viabilité.
27. Rue Franklin ; partie comprise entre la rue Pierre de Roubaix et la rue Monge ; classement et mise en état de viabilité.
28. Cessions de terrains à la voirie vicinale ; M. Rousseau ; acceptation de l'offre de la ville.
29. Enlèvement des immondices ; demande d'un crédit supplémentaire.
30. Distribution de l'énergie électrique ; demandes de concession.
31. Soutiens de famille ; militaires en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille ; avis du Conseil.

Rapports des commissions

1. Recette municipale ; taxes irrécouvrables (M. Penant).
2. Fêtes publiques ; demande de crédit supplémentaire (M. Wilfart).
3. Hospices ; compte administratif et compte de gestion de 1892 ; budget supplémentaire de 1893 ; avis du conseil municipal (M. Derzelle).
4. Bureau de bienfaisance ; compte administratif et de gestion de 1892 ; budget supplémentaire de 1893 ; avis du Conseil municipal (M. Derzelle).
5. Culte Israélite ; demande d'indemnité de logement au profit de la communauté de Roubaix (M. Derzelle).
6. Bâtiments communaux ; église Saint-Jean-Baptiste ; demande de construction d'un mur de clôture sur le terrain affecté au presbytère (M. Derzelle).
7. Id. ; abattoir communal ; projet d'établissement d'une nouvelle triperie (M. Vandeputte).
8. Id. ; agrandissement de la cave de la brasserie (M. Delétrez).
9. Id. ; presbytère de Sainte-Elisabeth ; règlement de compte de mitoyenneté avec Mlle Rapsaert (M. Boucherie).
10. Id. ; école de garçons de la rue Pierre-de-Roubaix ; règlement de compte de mitoyenneté avec M. Plouvier (M. Boucherie).
11. Id. ; Cantines scolaires ; école maternelle de la rue de l'Industrie ; construction d'un lanterneau et d'un local à usage de cuisine (M. Delétrez).
12. Id. ; construction d'un groupe scolaire, rue Daubenton ; acquisition d'un emplacement (M. Trannoy).
13. Id. ; quartier de l'Entrepont ; construction d'un groupe scolaire (M. Vandeputte).
14. Id. ; construction d'une école de filles à l'Epeule, rue de l'Industrie ; acquisition de l'emplacement (M. Trannoy).
15. Voirie Municipale ; route départementale n° 14 ; élargissement dans la traverse de Roubaix ; avis du Conseil Général (M. Chevalier).
16. Id. ; rue des Lignes ; prolongement jusqu'à la rue Saint-Antoine ; pétition des habitants (M. Boucherie).
17. Id. ; cession de terrains à la voirie urbaine (M. Delétrez).
18. Id. ; création d'une route directe entre Roubaix et Lys-lez-Lannoy (M. Vandeputte).
19. Id. ; avenue Dessaix ; demande d'ouverture (M. Delétrez).
20. Id. ; rue Notre-Dame-des-Victoires ; demande d'ouverture (M. Vandeputte).
21. Id. ; rue de la Lys ; section comprise entre la rue de l'Epeule et la rue Archimède ; demande de classement (M. Vandeputte).
22. Id. ; rue Claude Lorrain ; demande de classement et de mise en état de viabilité (M. Penant).
23. Id. ; [illegible] ; demande de classement et de mise en état de viabilité (M. Penant).
24. Id. ; [illegible]
25. Id. ; [illegible]
26. Hospices ; Réduction à 65 ans de l'âge d'admission des vieillards aux hospices, M. Derzelle.
27. Secours et subsides ; Demande de Mme veuve Philippe, M. Wichart.
28. Id. Demande de Mme veuve Degrendel, M. Wichart.
29. Hospice Bon Secours ; Demande de trousseau pour le jeune Brennin, M. V. Poulain.
30. Caisse des retraites ; demande de pension par Mme veuve Prosper Bouche, M. Chevalier.
31. Demande de pension par M. Henri Cochetaux, agent de sûreté, M. Chevalier.
32. Demande de pension par Mme veuve Picher, M. Chevalier.

Tombola de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — Voici les numéros gagnants de la tombola tirée dimanche après-midi, à l'issue de la fête organisée au local de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing :

1er lot, série de 20 eaux fortes de Lopère, Coins de Paris, n° 3647 ; 2e lot, L'ouvrière, gravure, n° 3861 ; 3e lot, Vue de Sèvres, lithographie, n° 1012 ; 4e lot, Les bergers d'Arcadie, gravure n° 67 ; 5e lot, Les Glaneuses, gravure, n° 1843 ; 6e lot, L'abreuvoir, gravure n° 3543 ; 7e lot, Sainte-Geneviève, deux gravures, n° 978 ; 8e lot, La musique, gravure, n° 3647.

9e lot, Cour du château de Pau, gravure, n° 593 ; 10e lot, Séléné, lithographie, n° 1323 ; 11e lot, Portrait d'homme, gravure, n° 2744 ; 12e lot, Louis XIV et Molière, gravure, 3658 ; 13e lot, Sur le Bruyère, aquarelle de Vanacker, n° 194 ; 15e lot, Fleurs, peinture de A. Lefebvre, n° 2159.

16e lot, Un vallon, [illegible], peinture de L. Lecomte, n° 3832 ; 17e lot, Temps de pluie, peinture de A. Truchet, n° 3150 ; 18e lot, Le père Théodore, peinture de H. Veurisse, n° 1989 ; 19e lot, La fille du pêcheur, peinture de Damerou, n° 2676 ; 20e lot, Fin de session, peinture de Sabal-Panson, n° 627.

Suicide d'un garçon de seize ans

Lundi après-midi, un jeune garçon de 16 ans, Florimond Plateaux, domestique depuis quatre mois chez M. Leman, marchand de coupons, rue de Mouveaux, 85, est monté dans la chambre qu'il occupait dans cette maison et s'est tiré un coup de revolver à la tempe droite.

Sur un petit carnet le pauvre jeune homme avait écrit à ses parents, jardiniers rue d'Alsace qu'il voulait mourir parce que son emploi le rendait malheureux. Il les priait en même temps de prévenir sa sœur rue du Duc, à Bruxelles.

Transporté à l'hôpital le suicidé y a été examiné par M. le docteur Butruille qui a jugé son état comme désespéré : la balle qui a pénétré dans la tête n'a pu être extraite.

Plateau avait quitté son patron dimanche matin. Hier M. Leman s'aperçut que son revolver avait disparu et il accusa aussitôt de ce vol le jeune domestique. M. Leman fils se mit à sa recherche et l'ayant rencontré rue de la Gare lui dit à brûle-pourpoint qu'il était un voleur.

Le jeune homme protesta et prétendit avoir laissé le revolver dans la chambre de M. Leman où il s'offrait à aller immédiatement le prendre.

Sa proposition fut acceptée. Arrivé là il fit mine de chercher le revolver puis le sortant tout à coup de sa poche il s'appliqua le canon sur la tempe et fit feu avant qu'on ait pu l'en empêcher.

Entre agents et civils. — *Scène grave.* Une scène de rébellion comme il ne s'en présente que trop souvent depuis un certain temps dans notre ville, a eu lieu dans la soirée de dimanche, vers 11 heures, rue de Mouveaux.

Les agents Rogez et Descamps, de service au bal public de l'établissement Ghislaine, avaient été requis pour mettre l'ordre dans la rue, où plusieurs individus se battaient au milieu d'un rassemblement de curieux.

A l'approche des agents, les batailleurs se sauvèrent sur le territoire de Tourcoing. Ne pouvant les y poursuivre, les deux agents rentrèrent au bal.

Leur présence fut accueillie par des murmures. Un individu, Pierre Verplanque, cria dans la salle de bal des injures à l'adresse de la police, disant qu'il se chargeait de la mettre à la porte.

Les agents l'appréhendèrent mais ils se virent aussitôt entourés par une centaine de voyous et souteneurs qui les entourèrent, les suivirent dans la rue et les accompagnèrent en les huant et en vociférant des menaces. L'un d'eux nommé Desmadryl Constant, s'élança même, par derrière, sur les agents dans l'intention de leur faire lâcher prise à celui qu'ils conduisaient.

Grâce à leur attitude énergique, les deux représentants de l'autorité qui avaient dégainé, purent parvenir sans encombre à proximité du poste de la rue des Arts et éviter une scène semblable à celle qui se produisit il y a environ un mois au pont Morel.

Inutile d'ajouter que Pierre Verplanque, ainsi que Constant Desmadryl, qui a été arrêté lundi matin à son atelier, rue Pellart, seront conduits à Lille.

Un grave accident rue du Grand-Chemin. — Un accident d'une certaine gravité s'est produit lundi matin vers 10 heures, au bâtiment en construction, attenant à l'établissement de Jules Ernoult, rue du Grand-Chemin.

Cinq ouvriers étaient occupés pour le compte de M. Grioux, entrepreneur rue Blanchemaille, à ériger sur fer étage, des colonnes en fonte, hautes de 5 mètres, du poids de 800 kilogs destinées à supporter les madriers du second étage.

Ces colonnes reposaient elles-mêmes sur des madriers en fer.

Une des colonnes venait d'être ajustée et les ouvriers se disposaient à en monter une autre.

Pour cela, ils retirèrent la grue laissant la colonne fixée seulement par des madriers servant d'étançons.

Par suite de l'humidité, un de ceux-ci glissa et la colonne, n'étant plus appuyée que d'un côté chancela subitement sans donner le temps aux ouvriers de se garer.

Deux de ceux-ci furent atteints : ce sont les nommés Arschot Alphonse et Mirabel Eudèle.

Le premier atteint par derrière fut renversé, passa au travers des madriers du 1er étage et tomba au rez-de-chaussée.

En le relevant on constata qu'il avait une double fracture de la jambe gauche et des contusions sur tout le corps.

Il fut transporté à l'Hôtel-Dieu où son état fut jugé assez grave.

Le deuxième qui n'a que des contusions sans gravité à la tête, a été conduit à son domicile rue de la Redoute, cour Tujar.

Arschot habite rue Jean-Bart, cour Lerusle.

Les Fêtes Franco-Russes

Les Russes ont passé place de l'Opéra ; [illegible]

[illegible] le savoir de Russie et de France ? [illegible] l'Alliance.

L'Amiral Avellan, à bord de ses vaisseaux, [illegible] dans des caisses du Congo.

Victor Vaissier, le roi de la parfumerie, [illegible] dans la Russie.

Les Parisiens, [illegible]

[illegible]

Charles Desmoringelle,
[illegible], Paris.

Chanteurs nocturnes. — Dimanche soir, vers une heure, [illegible] chantant à tue-tête.

L'agent Delsoine, de service dans le quartier les invita au calme, mais à peine avait-il